

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 13 MARS 2017- 19 h 00**

Le treize mars deux mil dix-sept à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 6 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 -
Présents : 11

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, M. SOTON Emmanuel, Mme BRUN Catherine, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme BROC Stéphanie, Mme CLUZE Annie, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme DAUSSY Florence.

Absents excusés : Mme Monique RUBICHON, M. TRAVERSIER Richard, Mme BONGARD Gwenaëlle.
Secrétaire de séance : Mme Christelle LANDEFORT

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité (11 voix).

SEANCE N° 03.2017 - DELIBERATION N° 01 – Avenant n°1 au marché public de révision du POS et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par le bureau d'étude ALPICITE Sarl.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Le projet du Plan Local d'Urbanisme ayant été adopté par délibération le 13 février 2017, le dossier a bien été transmis respectivement aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés, aux associations de protection de l'environnement et aux usagers qui en ont fait la demande.

La réalisation du dossier PLU de Saint Lattier, en raison de la complexité de sa mise en œuvre, a nécessité 5 réunions de travail ou publiques supplémentaires et la réalisation d'un dossier non prévu dans l'appel d'offre initial.

Le cabinet ALPICITE a émis un avenant n°1 au marché d'appel d'offre pour 5 réunions à 600 HT + un dossier à 800 HT soit un montant total de 3800 euros HT.

Le Conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis complémentaire du cabinet ALPICITE pour un montant de 3800 euros HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché public avec ALPICITE.

Vote : Pour 11 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE N° 03.2017 - DELIBERATION N° 02 – Participation à l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a l'obligation légale d'effectuer tous travaux de raccordement à l'assainissement.

Le règlement doit ainsi être modifié pour que ce soit la Mairie qui mandate elle-même un prestataire au cas par cas. Un barème de tarif devant également être fixé, une simulation à 1700 euros HT de travaux de raccordements pour 5 ml est présentée pour exemple de tarif à appliquer.

Considérant que le dossier n'est pas suffisamment avancé à ce jour pour prendre une décision, le Conseil Municipal demande que cette délibération soit reportée ultérieurement.

Questions diverses :

a/ Incident sur assainissement individuel. Madame Annie CLUZE informe l'assemblée de la présence d'une fuite d'eau usée et nauséabonde, probablement liée à un défaut d'assainissement individuel, à la sortie du village, route de Saint BONNET.

b/ Point sur les travaux en cours ou en projet :

- **Travaux de rénovation des toilettes publiques aux Fauries.** Monsieur le Maire expose l'avancement des travaux.
- **Aménagement paysager du quartier des Fauries.** Un avant-projet d'aménagement paysager et de sécurisation des bords de l'Isère au quartier des Fauries favoriseraient l'attractivité de ce lieu de passage très fréquenté. Une aide financière du Conseil Général d'environ 15000 euros pourrait être obtenue. Une première estimation s'élevait à 275000 euros. Il conviendrait de réfléchir à aménager ce quartier tout en faisant des concessions sur cette proposition financière afin de ramener l'opération à un moindre coût. Il est impératif de sécuriser les berges et l'accès au ponton des pompiers tout en se fixant des limites budgétaires. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'inscrire un plafond de 80000 euros au budget 2017 pour cette opération.
- **Travaux d'agrandissement du local technique.** Le permis de construire sera déposé cette fin de semaine.

c/ Dossier d'insalubrité des Fauries. Vingt maisons vont être prochainement expertisées par le cabinet SOLIHA. Madame Dumazot s'est rapprochée directement de l'ARS et du collectif des Fauries.

d/ Répartition des élus entre les 2 bureaux de vote pour les élections présidentielles. Après que les élus se soient positionnés selon leurs disponibilités, les permanences des bureaux seront :

Dimanche 23 avril 2017 de 8 heures à 19 heures

BUREAU DE VOTE N°1 (le village)

De 8 H à 12 H	De 12 H à 15 H 30	De 15 H 30 à 19 H
Florence DAUSSY Raymond PAYEN	Stéphanie BROC Frédéric OLLIER-FAURE Emmanuel SOTON	Annie CLUZE Kathy BRUN Jean Pierre RIFFARD

BUREAU DE VOTE N°2 (la Baudière)

De 8 H à 13 H 30	De 13 H 30 à 19 H
François BALLOUHEY Gwenaëlle BONGARD Christelle LANDEFORT	Monique RUBICHON Richard TRAVERSIER Patrick JAY

Dimanche 7 mai 2017 de 8 heures à 19 heures

BUREAU DE VOTE N°1 (le village)

De 8 H à 12 H	De 12 H à 15 H 30	De 15 H 30 à 19 H
Florence DAUSSY Raymond PAYEN Annie CLUZE	Frédéric OLLIER-FAURE Emmanuel SOTON	Stéphanie BROC Kathy BRUN Jean Pierre RIFFARD

BUREAU DE VOTE N°2 (la Baudière)

De 8 H à 13 H 30	De 13 H 30 à 19 H
François BALLOUHEY Gwenaëlle BONGARD Christelle LANDEFORT	Monique RUBICHON Richard TRAVERSIER Patrick JAY

e/ Agenda.

Assemblée Générale du S.I.R.C.O. le 16 mars. (Stéphanie BROC)

Séminaire finances Intercommunalité le 18 mars. (Christelle LANDEFORT)

Cérémonie du 19 mars dimanche à 11H. (Tous)

Bornage terrain des Consorts BAUDOIN le 21 mars. (François BALLOUHEY)

Date de la prochaine réunion du conseil municipal. Elle est fixée au lundi 3 avril 2017 à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 55.